

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 29 juin 2007**

CG 07/3<sup>ème</sup>/I-17

**ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE  
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION  
D'UN BARRAGE SUR LE CEROU**

—  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2006  
BUDGET PRIMITIF 2007**

—  
En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2006 et le budget primitif 2007 qui ont été adoptés le 15 mai 2007 par le conseil d'administration de l'Entente.

**I - COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

Les résultats du compte administratif 2006, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, sont les suivants :

1°) **EXECUTION BUDGETAIRE 2006**

Les comptes de l'Entente s'élèvent à 955 183,67 € en recettes et à 821 156,66 € en dépenses, soit un excédent global de 134 027,01 €

L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) **section d'investissement**

1. <b><u>RECETTES</u></b> .....	597 912,70 €
Reprise de l'excédent 2005.....	145 032,87 €
	—————
Total recettes.....	742 945,57 €

2. <u>DEPENSES</u> .....	631 152,16 €
<hr/>	
Soit un excédent 2006 de.....	111 793,41 €

b) section de fonctionnement

1. <u>RECETTES</u> .....	190 610,50 €
Reprise de l'excédent 2005.....	21 627,60 €
<hr/>	
Total recettes.....	212 238,10 €
2. <u>DEPENSES</u> .....	190 004,50 €
<hr/>	
Soit un excédent 2006 de .....	22 233,60 €

2°) AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2006 de la section d'investissement pour un montant de 111 793,41 € en section d'investissement du budget de 2007,

- le solde d'exécution 2006 de la section de fonctionnement, soit 22 233,60 € en section de fonctionnement du budget de 2007.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

**II - BUDGET PRIMITIF 2007**

Le budget 2007 s'élève à 973 207,26 € dont :

◆ section d'investissement .....	727 823,66 €
◆ section de fonctionnement.....	245 383,60 €

## INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

### Dépenses :

◆ travaux en cours.....	134 063,00 €
◆ remboursement du capital des emprunts..... (année de dernière échéance : 2011)	582 000,00 €
◆ dépenses imprévues.....	10 610,66 €
◆ amortissement des subventions.....	1 150,00 €
	<hr/>
	727 823,66 €

### Recettes :

◆ participation des deux départements.....	582 000,00 €
◆ F.C.T.V.A.....	24 800,00 €
◆ excédent d'investissement 2006 reporté.....	111 793,41 €
◆ amortissement des travaux.....	9 230,25 €
	<hr/>
	727 823,66 €

## FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

### Dépenses :

◆ remboursement des intérêts des emprunts.....	98 000,00 €
◆ frais de fonctionnement.....	135 700,00 €
◆ dépenses imprévues.....	2 453,35 €
◆ amortissement des travaux .....	9 230,25 €
	<hr/>
	245 383,60 €

### Recettes :

◆ participation des deux départements.....	222 000,00 €
◆ excédent de fonctionnement 2006 reporté.....	22 233,60 €
◆ quote-part des subventions d'équipement transférées.....	1 150,00 €
	<hr/>
	245 383,60 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2007 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement..... 582 000,00 €	60 %	349 200,00 €	40 %	232 800,00 €
Intérêts des emprunts..... 98 000,00 €	60 %	58 800,00 €	40 %	39 200,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement (hors intérêts des emprunts et produits financiers)..... 124 000,00 €	50 %	62 000,00 €	50 %	62 000,00 €
Sous-total.....		470 000,00 €		334 000,00 €
Total général.....	<b>804 000,00 €</b>			

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 316 000 € en 2006).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2006 et du budget primitif 2007 de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision du conseil d'administration de l'Entente réuni le 15 mai 2007,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :

- au compte administratif 2006 de l'Entente interdépartementale pour la construction et l'exploitation d'un barrage sur le Cérou, lequel fait apparaître un excédent global de 134 027,01 € et dont les résultats sont strictement conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- au budget primitif 2007 de l'Entente qui s'équilibre en mouvements réels à 973 207,26 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 334 000 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental.

Acte donné

Le Président,